

Image not found or type unknown



mon avocat ne m'a pas transmis la bonne date d'audience

Par **ericanice06**, le **31/03/2009** à **18:58**

que faire mon conseil me convoque le 06.04.09 suite à la conciliation alors que l'audience a eu lieu sans me prévenir le 23.04.09 et en délibéré jusqu'au 08.06.09. Les éléments importants n'ont pas été communiqués!!! La partie adverse était présente!!! Que faire??? ai-je le moyen de faire quelque chose ou bien dois-je dire c'est pas grave je vous paie et on verra bien!! c'est un scandale...